

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



La montagne. — Un sourire à travers la pluie. — Une aimable population. — Un homme industriel. — Une petite station électrique. — Un voyage circulaire recommandé. — Un plombage par un soleil de plomb. — En Suisse. — L'hospice du mont Saint-Bernard. — Adieu et au revoir.

De quoi parler, au temps des vacances, si ce n'est de ces belles montagnes de la Haute-Savoie. Heureux qui les revoit, dit le poète, s'il a pu les quitter ! Et, de fait, on les retrouve tous les ans avec joie, on les quitte chaque fois avec regret.

Cependant, certaines personnes trouvent la montagne monotone, toujours des sommets, toujours des torrents, des cascades et des sapins. Sans doute, mais quelle infinie variété dans les formes, dans les teintes et les perspectives !

Sans parler même de la diversité des sites, la même montagne, le même sommet, prennent constamment des aspects différents, changeant à chaque heure de la journée. Est-ce bien la même chaîne qui, sous le ruissellement des rayons solaires, détache sur le fond bleu du ciel ses créneaux, ses dômes et ses pointes effilées ; qui, tantôt, couverte de brumes, laissera émerger seulement des nuages sa crête dentelée ; ou qui, vers le soir, revêtira des teintes plus rosées que celles de l'aurore.

Nulle contrée ne s'harmonise mieux avec l'état de la nature que la région montagneuse. Si le temps est sombre et orageux, la montagne prend un aspect sauvage et se revêt de teintes livides ; par les beaux jours, au contraire, la montagne devient riante, les prairies d'émeraude étalent leurs tapis d'un vert clair aux pieds des monts rocheux, et les jeux de lumière sont mille fois multipliés à travers les fines aiguilles des sapins.

Outre que l'on revoit toujours avec plaisir ce qui est beau, qui pourrait se flatter d'avoir jamais tout vu dans une station de montagne ? Que de jolis sentiers encore inexplorés à travers les forêts de sapins et de hêtres ; peut-être étiez-vous déjà passé près de ce ruisseau, mais vous n'aviez pas encore prêté l'oreille à ses murmures ; les bouillonnements laiteux de cette cascade n'avaient pas frappé vos regards ; vous ne vous étiez pas encore assis dans cette clairière pour y goûter le calme de la forêt et la douce lumière tamisée par le branchage ténu des mélèzes.

Ce sont ces plaisirs délicats, rafraichissants pour l'esprit et le cœur, que l'on peut goûter dans ce pays enchanteur qui s'étend au pied de la merveilleuse chaîne des Aravis et qui répond au doux nom de La Clusaz. J'ai déjà fait connaître cette région presque inconnue, il y a dix ans à peine, aujourd'hui l'une des stations les plus courues de la Haute-Savoie.

J'y débarquais un soir, en ce temps-là, par une pluie battante, arrivant de Saint-Jean-de-Sixt, par la route pittoresque qui longe un précipice de cent pieds de hauteur. Il

faisait nuit noire, l'hôtesse de l'unique hôtel, très accorte, nous reçut avec son plus gracieux sourire. Ce sourire, rayonnant à travers la pluie, dans ce pays encore inconnu pour nous, décida sans doute du choix de notre séjour.

A ce moment, il y avait trente pensionnaires à l'hôtel et une vingtaine dans une auberge concurrente. Depuis, le propriétaire de cette dernière a fait construire un second hôtel, et le nombre des pensionnaires dépasse aujourd'hui deux cents.

J'ai déjà dit que c'était un pays plein d'avenir : la route de La Clusaz à Flumet est une des voies les plus intéressantes pour atteindre Chamonix. Un service régulier des grandes voitures, connues sous le nom de chamoniardes, est établi depuis deux ans entre Thônes et cette localité.

* *

Rien ne servirait d'habiter un pays ravissant, si les habitants s'ingéniaient à vous en rendre le séjour désagréable, comme il arrive dans nombre de localités, où toute la population est ameutée contre vous, si vous avez l'imprudence de traverser un pré fauché, en dehors du sentier. Ici, rien de tel, on peut passer partout, pourvu qu'on ne commette aucun dégât, se reposer dans toutes les scieries, à l'abri du vent ou de la pluie, entrer dans tous les chalets, où l'on vous accueille comme des amis et où vous recevez une hospitalité toute écossaise.

Toutefois, cet âge d'or n'aura évidemment qu'un temps ; à mesure que l'afflux des pensionnaires augmente, les abus se produisent, les habitants deviennent plus méfiants et éprouvent le besoin de se défendre contre l'invasion des barbares. Les caractères deviennent moins doux, et les prix aussi, qui ont augmenté de 20 pour 100 depuis dix ans, tout en restant encore très modérés.

Puis les mœurs simples et patriarcales tendent à disparaître sous la poussée de la civilisation que les étrangers apportent dans les plis de leurs manteaux ; bientôt, on mettra des gants à La Clusaz.

Le progrès industriel a déjà suivi. Les scieries, établies en grand nombre sur le parcours des torrents, sont toutes actionnées par des roues hydrauliques ; celles-ci, du type ordinaire de roues en dessus ou en dessous, ont un faible rendement et ont l'inconvénient d'inonder d'humidité les bâtiments de la scierie, contre lesquels elles sont installées.

Pour améliorer cette situation, déjà l'un des maîtres-scieurs de l'endroit, plus entreprenant que les autres, s'est mis en tête, cette année même, de remplacer sa roue encombrante par une petite turbine. Cet homme industriel s'était adressé, à cet effet, à un constructeur de Grenoble. Mais comme celui-ci lui avait demandé un prix trop élevé, eu égard au capital dont il disposait, notre homme, s'étant procuré un dessin détaillé de turbine, la fit établir directement en fonderie pour un prix très modéré. Puis, dans le lit même du torrent, il installa une conduite sous pression de 0 m. 60 de diamètre, sur une longueur de 100 mètres environ.

La partie inférieure de cette conduite est en tôle de fer, et la partie supérieure en tuyaux de ciment.

Avec un débit minimum de 60 litres à la seconde et une différence de niveau entre les deux extrémités de la conduite

de 7 m. 50, il recueille ainsi une puissance brute de 6 chevaux, qui, au rendement probable de 80 %, lui fournira une puissance disponible sur l'arbre de la turbine de 5 chevaux environ.

Cette installation a été faite en deux mois par le maître-scieur et son fils. Déjà, cet industriel songe à distribuer l'éclairage électrique aux hôtels de La Clusaz. Son exploitation peut être avantageuse, car il utiliserait sa force au travail de la scierie pendant le jour et, le soir, il l'appliquerait à la production de l'éclairage électrique.

Une parcelle station électrique pourrait alimenter 90 lampes de 10 bougies et desservir pratiquement un nombre de lampes installées de 120 lampes environ.

*
**

On voit que les sujets d'étude et de distraction ne manquent pas à La Clusaz. Puis, on n'est pas tenu de s'immobiliser dans ce chef-lieu, comme l'appellent les habitants. N'oublions pas que cette localité est très voisine de Chamonix ; elle n'est pas bien éloignée non plus d'Annecy, de Genève, de Taninges ou de Samoëns.

Rien ne vous empêche, dans un séjour de quatre semaines, de dérober huit jours pour faire un petit voyage circulaire, à pied ou à bicyclette.

En voici un que je viens d'expérimenter et que je n'hésite pas à recommander chaudement aux touristes en villégiature dans ces contrées.

Prenons le style marseillais. Nous partîmes dans la soirée de La Clusaz et, sur nos coursiers roulants, nous descendîmes la route frayée à travers les sapins, que l'on appelle ici la route du parc, jusqu'à la douane d'Entremont. Là, première formalité administrative. Nous allons entrer dans la zone franche, il faut faire plomber ses bécanes à la douane. Nous restons sur la grande route, exposés à un soleil de plomb, bien de circonstance, il est vrai, mais pendant un temps exagéré, le douanier ne pouvant réussir à faire passer sa ficelle trop grosse à travers l'orifice du plomb ; enfin, il y réussit, après que je lui eus donné le conseil de dédoubler sa ficelle.

Nous descendons à toute vapeur la route pittoresque d'Entremont, qui conduit à Saint-Pierre-de-Rumilly, en suivant le cours tumultueux de la Borne ; 4 kilomètres plus loin, on atteint Bonneville.

Cette sous-préfecture est bien déchue de sa grandeur. Il y règne le calme le plus plat. La ville est, d'ailleurs, située dans une plaine marécageuse, et des buées épaisses s'élèvent dans le fond, donnant l'impression d'une cité lacustre. L'hôtellerie est médiocre, mais très paisible, et ne fait aucune difficulté d'appliquer le prix du *Touring-Club*, après réclamation. Néanmoins, le touriste ne peut qu'admirer la belle situation de Bonneville, au confluent de l'Arve et de la Borne, au milieu d'un cadre de montagnes dont les plus éloignées sont couronnées de glaciers.

La route de Bonneville à Annemasse ne présente pas grand intérêt. Du souper pris dans cette dernière localité, il vaut mieux ne rien dire ; pour gagner du temps, nous avons pris le train jusqu'à Thonon-les-Bains.

Thonon est devenue une grande ville ; les hôtels étaient bondés, et nous avons difficilement trouvé le gîte de la nuit. Le lendemain, nous suivons cette merveilleuse route d'Evian, qui borde le lac, jusqu'au Bouveret. Nous traversons Evian, ville d'eau pleine d'élégance, enrichie de superbes hôtels et d'un nouvel établissement de bains, en pierre et briques émaillées, d'une fort belle architecture, puis Meillerie et Saint-Gingolph, qui surplombent le lac.

A Saint-Gingolph, on passe en Suisse. Il faut déposer 10 francs par bicyclette pour avoir le libre passage sur le territoire étranger. On voit que le fisc nous saisit sur toutes les frontières, en dehors comme en dedans. Il est vrai qu'il ne s'agit là que d'un cautionnement qui vous sera rendu au dernier bureau de la douane suisse, si vous pensez à le réclamer.

Nous nous apercevons, d'ailleurs, que nous avons quitté la France, car la route devient exécrable, sans compter les clous, qui perforent lamentablement nos pneus. Décidément, il n'y a encore que cette excellente administration française des ponts et chaussées pour bien tracer les routes et les entretenir congrûment.

Nous remontons la sévère vallée du Rhône, pleine de majesté, jusqu'à Monthey, où l'on dîne excellemment. Le train suisse nous conduit ensuite jusqu'à Martigny.

Cette petite ville est admirablement située dans une vaste vallée triangulaire, au confluent de la Dranse d'Orsières et du Rhône. Le séjour en est cependant légèrement gâté par la présence de nombreux essaims de moustiques qui semblent s'y être donné rendez-vous, de tous les points de la création.

Et maintenant, en avant pour l'hospice du Grand-Saint-Bernard. Il s'agit de monter de 2000 mètres par une route nationale, sur un parcours de 48 kilomètres. On remonte d'abord de larges vallées, bordées de montagnes aux flancs verdoyants, mais pas un seul arbre ne projette sur la route son ombre tutélaire. A partir d'Orsières, la vallée se rétrécit ; à Liddes, la rue est tellement en pente que c'est un jeu du pays de s'y livrer à des glissades intensives pendant l'hiver.

Après Bourg-Saint-Pierre, le paysage devient tout à fait sauvage ; on arrive à l'altitude de 1500 mètres et ce ne sont plus que des rochers dépourvus de toute végétation.

On fait une halte à la cantine située au bas d'un cirque rocheux, qui semble entièrement fermé ; on gravit la pente par de nombreux lacets qui finissent par aboutir à un premier col très resserré. La contrée devient de plus en plus déserte, la route s'élève par une rampe à déclivité croissante et franchit une dernière muraille par une nouvelle série de lacets de plus en plus raides.

Enfin ! entre deux rochers, on aperçoit le toit de l'hospice. On n'y est pas encore, mais enfin on arrive. Sur le seuil, un chien, du mont Saint-Bernard, naturellement, vous laisse passer, indifférent. La cloche retentit, annonçant notre arrivée, le directeur nous introduit dans la salle du festin, mais elle est comble et il faut attendre patiemment le second service. Bon dîner et bon vin à discrétion, excellente hospitalité, toute gratuite, d'ailleurs, quoique suisse.

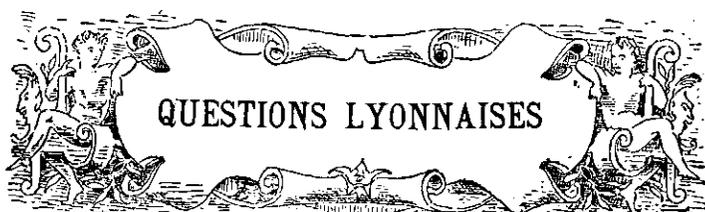
Nous descendons rapidement à 20 kilomètres à l'heure, dès le lendemain matin, jusqu'à Martigny, pour repartir, par le col de la Forclaz, la vallée de Finhaut, la Tête-Noire, le col des Montets, l'Argentière et Chamonix. Promenade splendide ! mais il faudrait plusieurs articles pour en rendre dignement l'intérêt et le charme prodigieux.

De Chamonix, on revient aisément à La Clusaz, après un cycle complet, par le Fayet, Saint-Germain, Mégève, Flumet et le col des Aravis.

C'est un parcours de 300 kilomètres à peine, et, sur ce parcours restreint, que de beautés, que de splendeurs, de merveilles de la nature !

Mais je me suis laissé entraîner par l'enthousiasme de la montagne ; il faut revenir à la réalité, abandonner les cimes alpestres pour retomber dans les brouillards et les occupations journalières des villes. Adieu, montagnes, mais au revoir, s'il plaît à Dieu !

DARYMON.



QUESTIONS LYONNAISES

LYON ET LES ÉTRANGERS

A propos du Syndicat d'initiative

Notre bonne ville de Lyon a enfin son Syndicat d'initiative, dont l'organisation définitive est un fait accompli depuis quelques mois déjà et, si ce nouveau rouage prend résolument à cœur la cause de notre cité, il est à peu près certain que nos concitoyens retireront le plus grand profit de cette tentative privée de quelques notabilités lyonnaises.

Diverses villes et régions ont précédé la nôtre dans la voie d'une saine réclame, et les améliorations qu'elles ont réalisées, ainsi que leurs appels et publications et les facilités qu'elles ont mises au service des étrangers, ont apporté dans une large mesure la prospérité parmi elles en attirant en foule les voyageurs de tous pays.

On ne peut donc qu'approuver pleinement l'œuvre entreprise par les promoteurs, et il faut espérer que les pouvoirs publics l'encourageront de toute leur autorité, pour lui faciliter sa mission décentralisatrice.

Mais il faut aussi que, de son côté, le Syndicat lyonnais s'efforce de réussir d'une façon complète, sans se laisser rebuter par les difficultés réelles de sa tâche et sans s'arrêter aux mesquines considérations qui pourront peut-être se faire jour pour l'influencer, dans le but de favoriser de préférence certains intérêts privés.

D'autre part, il faut envisager le problème sous toutes ses faces, provoquer les observations et l'éclosion des idées, suivre attentivement ce qui se fait dans d'autres pays ou régions et ne négliger aucun moyen honnête de concourir au but final.

Or, si nous considérons ce qui s'est souvent passé ailleurs, il faut éviter que tous les efforts du Syndicat ne se bornent surtout à publier de jolies brochures pour les envoyer à des personnalités... lyonnaises ou à quelques notabilités du pays qui n'ont pas besoin de ces appels discrets pour venir dans la seconde ville de France qu'ils fréquentent déjà par suite de leurs relations d'affaires.

Les envois de brochures devraient être excessivement nombreux et s'adresser aux classes aisées de toutes les villes de France et des principales cités étrangères, et, en outre, on devrait les combiner avec des appels très complets concernant nos belles régions alpestres et l'attrayant littoral méditerranéen.

En effet, il ne faut pas se faire d'illusion : en général, et à part quelques exceptions concernant les grandes capitales, le public voyageur ne fera jamais un long déplacement pour voir une seule ville et ses environs immédiats et, malgré toute la savante réclame qu'un Barnum pourrait élaborer, on ne viendra pas du Nord pour voir nos quais et les riantes vallées de la Saône, qui sont d'ailleurs complètement abîmées par les murs que les propriétaires s'obstinent à élever, ni du Midi pour contempler les brouillards et les saulées du Rhône.

Ce qu'il est surtout possible de faire, c'est de provoquer l'arrêt à Lyon de l'énorme courant de touristes et de privilégiés qui, en hiver, se rend en Provence ou en Algérie et en été se dirige en Suisse, dans le Dauphiné et les Alpes de Savoie, et même d'attirer dans ce but de nouveaux admirateurs des beautés naturelles de notre pays, mais il est inutile d'espérer une

clientèle spéciale ayant pour unique but la visite de notre ville.

Dans cet ordre d'idées, la première tentative du Syndicat devrait être d'entreprendre des démarches auprès de la Compagnie P.-L.-M. et des autres grandes Compagnies afin d'obtenir la création de nouveaux billets circulaires à itinéraire fixe, comprenant tous la visite de Lyon pour les principales combinaisons de voyages d'excursion en Suisse, aux Alpes françaises et au littoral méditerranéen.

Actuellement, les billets à parcours déterminé, comprenant notre ville dans leur itinéraire, sont en petit nombre et comme ce sont surtout ceux-là qui sont pris de préférence et qui, en somme, peuvent servir de réclame, les billets circulaires ordinaires à itinéraire variable n'étant choisis que par la catégorie de voyageurs ayant des vues bien arrêtées à l'avance sur leur programme, il est de toute évidence qu'il y aurait intérêt à faire augmenter le nombre des circulaires à itinéraire fixe passant par Lyon, puis, de signaler ces combinaisons dans tous les pays par l'envoi simultané d'un très grand nombre de prospectus et de brochures illustrées concernant Lyon et les autres centres d'attraction.

La Compagnie P.-L.-M. n'a pas cherché, jusqu'ici, à favoriser Lyon ; elle a même évité d'y attirer les touristes par ses combinaisons de parcours, et ce, dans le but peut-être de ne pas augmenter l'encombrement de sa ligne principale déjà très chargée par les relations commerciales et l'exode pour les villégiatures hivernales.

Ainsi, en ce qui concerne les voyages en Suisse, les circulaires à itinéraires fixes prévoient presque exclusivement les parcours Paris-Dijon-Pontarlier, Neuchâtel ou Lausanne, avec retour *via* Ambérieu-Mâcon ou Saint-Amour-Dijon, ou vice versa, et le détour sur Lyon, qui n'est pas toujours possible dans ces combinaisons, ne peut être fait qu'en payant un supplément de prix ou en abandonnant une partie du trajet.

La première chose à obtenir serait donc de faire comprendre le passage dans notre cité pour presque tous les circulaires existants.

Puis, la création de nouveaux billets devrait venir compléter utilement ces dispositions et, si l'on a soin d'établir judicieusement ces autres tracés en les combinant de manière à satisfaire aux goûts du plus grand nombre, il y aurait beaucoup de chances de réussite en faveur de l'œuvre entreprise par le Syndicat lyonnais.

Comme exemples de nouveaux circulaires à itinéraires fixes, nous citerons principalement les suivants : Paris-Dijon-Lausanne, avec retour par Genève-Ambérieu-Lyon et ligne de Bourgogne ou du Bourbonnais pour rentrer à Paris, parcours qui se prête au moins à deux combinaisons. — Paris-Culoz-Aix-les-Bains, avec ramifications sur les lignes de Savoie, Grenoble-Lyon et, au choix, l'une des lignes ramenant à Paris ; le tout se prêtant à trois itinéraires au moins. — Paris-Lausanne-Genève, la Savoie, le Dauphiné, Lyon-Paris, parcours qui pourrait donner lieu à plus de trois combinaisons d'itinéraires ou permettre le rayonnement autour des principales villes. — Paris-Lyon-Grenoble-Marseille, Nice-Marseille-Nîmes-Lyon et Paris, les lignes à emprunter devant également se prêter à deux ou trois itinéraires un peu différents, mais passant tous par Lyon.

Les combinaisons possibles seraient d'ailleurs très nombreuses et, à part celles que nous indiquons ci-dessus à titre d'exemple, elles pourraient également se rapporter aux voyages à destination de l'Italie, de l'Espagne, des Pyrénées, etc.

En outre, il faudrait intéresser les Compagnies du Nord et de l'Est à ces créations diverses qui seraient évidemment aussi avantageuses pour elles que pour la ville de Lyon.

Beaucoup de ces circulaires à itinéraires fixes devraient faciliter aux Allemands, aux Belges et aux Hollandais la visite de notre bassin du Rhône, de nos Alpes et du littoral méditerranéen, à l'occasion des voyages qu'ils pourraient entreprendre en Suisse et en Italie, et, dans ce but, les Compagnies du Nord, de l'Est et du P.-L.-M. devraient consentir à créer, d'accord avec les autres Compagnies étrangères, ou même indépendamment de cet accord, des billets fixes permettant l'entrée en France et la sortie de notre pays par des points quelconques de leurs réseaux, avec des réductions de prix très avantageuses et sans aucune formalité.

Ce serait tout gain pour elles, parce que ces combinaisons leur amèneraient une clientèle qui, sans cela, resterait exclusivement sur les réseaux étrangers.

Tout ceci devrait être utilement complété par l'apposition d'affiches, ayant un cachet artistique, par exemple du genre Hugo d'Alési, avec vues combinées de Lyon et des autres contrées d'attraction, affiches qui pourraient être placées dans les grandes gares étrangères et dans une foule d'endroits publics.

Telle est la première série d'améliorations que nous voudrions voir rechercher par le Syndicat d'initiative de Lyon.

Il y en a d'autres, et non des moins importantes, qui méritent aussi toute son attention.

Je veux parler des facilités et de l'agrément qu'il faudrait pouvoir assurer à nos visiteurs pour les retenir parmi nous et les disposer à témoigner dans leurs relations en faveur de notre ville, ce qui serait encore une excellente réclame.

Or, il ne faut pas nous le dissimuler, les Lyonnais passent pour être peu accueillants et d'une froideur telle, dans les questions d'affaires comme dans l'intimité, que beaucoup sont rebutés par cette manière d'agir.

Dans certains magasins et même chez beaucoup d'hôteliers, on a l'air de recevoir l'étranger à contre cœur, ou plutôt de lui faire une faveur en le servant pourtant moyennant finance. Quelques-uns enflent même beaucoup la note à l'aspect des visiteurs, ce qui n'est pas précisément adroit, car il faut bien se pénétrer de cette idée que tout excès est soigneusement relaté et exagéré au retour au pays et que les villes se font ainsi la réputation qu'elles ont méritée par la maladresse de leurs habitants.

Une amélioration qui serait certainement goûtée des voyageurs consisterait à obtenir des principaux hôtels un tarif fixe pour chacun, pouvant être signalé officiellement dans les brochures, guides, etc., sans crainte d'être démenti par les faits, c'est-à-dire publié dans les conditions régissant le Syndicat des hôteliers suisses et affiché dans toutes les chambres.

De la sorte, il n'y aurait jamais l'impression que l'on ressent quand on croit avoir été « écorché », sentiment qui fait prendre en horreur certaines villes aux pauvres pigeons qui se croient lésés, ne serait-ce que d'une faible somme.

En second lieu, il faudrait agir auprès de tous pour développer dans notre ville l'instinct de propreté qui paraît lui faire défaut.

En France même, les personnes d'un certain âge ayant beaucoup voyagé ont encore présent à l'esprit une ville de Lyon aux artères étroites, sombres et sales, aux maisons noires et humides dont les allées servaient, dit-on, de *buen-retiro* aux pressés de la rue et qui, en tout cas, exhalaient une odeur nauséabonde, témoignant ainsi des mauvaises conditions hygiéniques de ses habitants.

Il est de fait que si notre ville s'embellit et s'améliore chaque jour, il reste encore beaucoup à faire.

Nos maisons se construisent toujours trop hautes, entassant

une quantité exagérée de ménages, surtout dans les quartiers pauvres, en privant d'air et de lumière les malheureux travailleurs des rez-de-chaussée et des arrière-boutiques.

D'autre part, les lavages à grande eau sont d'une rareté inconcevable dans une ville où les rivières coulent en abondance et les poussières ou détritiques s'entassent dans les cours et allées, comme sur les façades et dans les chambres, en donnant à Lyon cet aspect peu engageant qui rebute les étrangers.

Certes, sans rien vouloir exagérer ni pousser trop au noir le tableau de ma ville natale, il faut reconnaître combien ses habitants sont peu soucieux des principes de l'hygiène et surtout de la coquetterie de leur demeure.

Alors que dans la plupart des agglomérations du Nord, chaque propriétaire procède au moins une fois par an au nettoyage de la façade de ses immeubles, à son recrépissage ou tout au moins au lavage complet suivi d'un badigeonnage soigné, sans oublier les peintures refaites tous les trois ou quatre ans au plus, nos compatriotes laissent noircir leurs maisons par l'action du temps et des poussières malsaines et, s'ils n'étaient obligés par l'administration municipale à les nettoyer dans les délais spécifiés, délais malheureusement trop longs, certains de nos quartiers prendraient un aspect plus lamentable encore que les villes charbonnières.

Ne serait-ce pas une bonne chose que d'obtenir de la Municipalité des règles plus sévères pour le nettoyage des immeubles, nettoyage qui devrait être effectué chaque année ou tout au moins tous les deux ans.

En tout cas, l'hygiène publique, comme le bon renom de notre ville, y gagneraient, et ce serait un impôt en nature sur les propriétés que personne ne pourrait raisonnablement désavouer.

Telles sont quelques-unes des considérations que nous a suggérées la création du Syndicat d'initiative lyonnais, considérations que nous compléterons ultérieurement. Qu'il nous permette de lui signaler nos appréciations, bienheureux si elles peuvent aboutir à favoriser l'œuvre commune dans la mesure de leur modeste prétention.

VALROSE.

Les Travaux privés à Lyon en 1901.

Il est superflu d'insister sur le marasme actuel des affaires du bâtiment à Lyon ; nos lecteurs en étant eux-mêmes les victimes, nous n'avons pas à leur faire constater l'état de choses dont ils ont à souffrir. Il n'est cependant pas sans intérêt de mettre sous leurs yeux un état comparatif entre la situation encore prospère de 1900 et celle de 1901 que les mois écoulés de 1902 n'ont fait qu'accentuer. Le document suivant est extrait du *Compte rendu des travaux de la Chambre de commerce* : nous n'avons pas à en faire ressortir la valeur. Après avoir examiné le marché des travaux publics, voici ce que dit des travaux privés le rapporteur, M. Martial Paufigue :

« L'activité de ce compartiment avait été pendant l'année 1900 sensiblement inférieure à celle dont il avait bénéficié pendant l'année précédente ; ce ralentissement n'était cependant rien en comparaison de celui qu'a dû subir l'industrie du bâtiment pendant le dernier exercice qui a été, pour ainsi dire, une année de chômage presque complet.

« Il résulte, en effet, de l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés et des renseignements que nous avons puisés à différentes sources, que le chiffre d'affaires a été, pour l'année 1901, d'environ 65 pour 100 inférieur à celui de 1900.

« Toutes les corporations qui touchent à l'industrie du bâtiment

ont été vivement frappées par la pénurie d'affaires et les travaux d'entretien eux-mêmes ont été considérablement réduits, soit par suite de la situation généralement mauvaise des affaires, soit aussi beaucoup à cause des taxes de remplacement des droits d'octroi qui sont venues charger si lourdement la propriété immobilière.

« La Mairie de Lyon a enregistré seulement 154 demandes d'autorisation pour constructions nouvelles, et 37 pour exhaussements, soit au total 191, tandis qu'il s'en était produit 230 pendant l'année précédente.

« De plus, les demandes formées en 1901 concernent, pour la plupart, des immeubles d'importance sensiblement inférieure à ceux construits en 1900.

« Les conclusions fâcheuses qui résultent de cet exposé sont faciles à déduire. Toutes les branches de notre industrie, sans exception, ont vu baisser dans des proportions énormes leur chiffre d'affaires qui n'a guère été que d'environ 40 pour 100 de celui de l'année 1900, déjà inférieur à celui de l'exercice qui l'avait précédée. »

LA RÉGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU BLANC DE CÉRUSE

A la suite du décret du Président de la République, rendu sur la proposition du Ministre du commerce et de l'industrie, et relatif à l'emploi du blanc de céruse, M. Trouillot avait, le 4 août, adressé à tous les inspecteurs divisionnaires du travail la circulaire ci-après :

Monsieur l'inspecteur divisionnaire, j'ai l'honneur de vous adresser ci-contre le texte d'un décret, en date du 16 juillet 1902, qui régleme l'emploi de la céruse dans l'industrie de la peinture en bâtiment.

Ce décret, rendu en vertu de l'article 3 de la loi du 12 juin 1893, ne peut, aux termes de l'article 6 de la même loi, donner lieu à procès-verbal qu'à la condition d'une mise en demeure préalable signifiée aux industriels.

Afin d'assurer, dans le plus bref délai possible, l'application uniforme des dispositions nouvelles, vous inviterez les inspecteurs placés sous vos ordres à visiter d'urgence les entrepreneurs de peinture des localités les plus importantes de leurs sections et à inscrire une mise en demeure à ceux d'entre eux qui ne se seraient pas encore conformés au décret.

En aucun cas, le délai imparti aux industriels ne devra excéder un mois.

De semblables mises en demeure devront être faites dans les autres localités au fur et à mesure des tournées d'inspection.

Vous me rendrez compte des difficultés que pourrait soulever l'application du nouveau décret dont je vous envoie un nombre d'exemplaires suffisant pour les inspecteurs de votre circonscription.

Certaines associations ouvrières s'étant plaintes des lenteurs qui auraient été apportées par le service à l'exécution dudit décret, M. Trouillot vient d'insister de nouveau près desdits inspecteurs divisionnaires, en leur adressant la nouvelle circulaire très pressante ci-après :

Monsieur l'inspecteur divisionnaire, par ma circulaire en date du 4 de ce mois, je vous ai prescrit d'inviter les inspecteurs placés sous vos ordres à visiter d'urgence les entrepreneurs de peinture des localités les plus importantes de leurs sections, et à inscrire une mise en demeure à l'échéance d'un mois chez ceux qui ne se seraient pas encore conformés au décret du 16 juillet 1902.

Or, je suis informé que, dans un très grand nombre de sections, les inspecteurs n'auraient pas encore commencé à procéder à la visite des ateliers de peinture en bâtiment.

Je vous prie, en conséquence, d'insister tout particulièrement auprès des inspecteurs de votre circonscription en vue de l'exécution immédiate des prescriptions de la circulaire du 4 août.



LYON

EMPLOI DE PROFESSEUR AUX ÉCOLES MUNICIPALES DE DESSIN

Un concours est ouvert pour un emploi de professeur de dessin perspectif, figure et ornement, à l'école des Brotteaux.

Les candidats doivent être Français, âgés de vingt cinq ans au moins et de quarante ans au plus. Ils devront déposer au Secrétariat du Palais des Arts, jusqu'au 10 septembre 1902, leur demande d'admission au concours, en y joignant l'indication de leurs titres : médailles obtenues dans les écoles d'art ou dans les concours, diplômes, certificats de collaboration à des travaux, services antérieurs, etc.

Un avis ultérieur fera connaître aux candidats admissibles, la date du concours qui comportera les épreuves suivantes :

1° Epreuve dessinée éliminatoire Exécution d'une académie ronde bosse d'après le plâtre, en quatre heures. Exécution d'un ornement d'après le relief, en quatre heures ;

2° Epreuve pédagogique. Corrections de dessins d'élèves, figure et ornement ; interrogations sur les notions d'anatomie, de perspective mathématique et d'observation, de dessin géométral avec tracé d'ombres, d'histoire de l'art et d'archéologie.

Les candidats classés au concours antérieur sont, de droit, admis à concourir de nouveau, pourvu qu'ils n'aient pas dépassé la limite d'âge.

**

ÉLÈVES GÉOMÈTRES

Un concours pour l'admission d'élèves géomètres au service du renouvellement ou de la revision et de la conservation du cadastre sera ouvert au mois de janvier 1903.

Les jeunes gens qui auraient l'intention d'y prendre part trouveront auprès du directeur des contributions directes, quai de la Charité, 39, à Lyon, tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir à l'appui de leur demande d'admission.

Pour être admis à concourir, les candidats ne devront pas être âgés de moins de dix-huit ans ou de plus de vingt cinq ans au 1^{er} janvier 1903.

CONCOURS PONTIUS-CINIER

Les inscriptions pour le concours de 1903 sont reçues au secrétariat de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, du 15 au 31 octobre inclusivement.

Sont admis à concourir les artistes des deux sexes, natifs du Rhône ou de l'Ain, et âgés de moins de trente ans.

Sujet imposé pour le concours : *Un paysage, genre décoratif.*

BOURG

AGENTS VOYERS

Un concours sera ouvert le lundi, 10 novembre, à la préfecture de l'Ain, pour l'admission à des emplois d'agent voyer cantonal et d'agent voyer surnuméraire.

Le programme et les conditions sont déposés à la préfecture de l'Ain et au Ministère de l'intérieur (Service vicinal), rue Cambacérès, 7, à Paris.

L'Éclairage des Trains en Allemagne

Depuis quinze mois, les ingénieurs des chemins de fer allemands ont fait des expériences sur des procédés divers d'éclairage électrique des trains ; le résultat a fait l'objet d'un rapport présenté à l'Association des ingénieurs mécaniciens allemands par M. Wichert. Au point de vue de la technique de l'ingénieur, la dynamo actionnée par l'essieu installé dans chaque voiture et constituant chacune une unité indépendante, est le système idéal. La méthode exige seulement, en combinaison avec la dynamo, une petite batterie auxiliaire d'accumulateurs pour alimenter les lampes pendant que le train est au repos et un régulateur pour régler le débit du courant suivant les diverses vitesses du train. Une des principales objections à ce sujet, sans même considérer l'encombrement, c'est qu'il est inséparable des vibrations et du bruit strident de la dynamo, qui n'ont pas encore été réduits au point où ces inconvénients cessent d'incommoder les voyageurs.

La seconde méthode essayée par l'administration prussienne consiste à faire usage de grandes batteries d'accumulateurs situées dans chaque voiture et chargées aux stations terminus ou intermédiaires. Ce système a l'avantage de ne pas prélever de la puissance sur les locomotives, ne cause aucun bruit, ne produit aucune vibration ; mais, en revanche, l'inconvénient de devoir transporter des batteries lourdes pour fournir du courant pendant un long parcours est coûteux et considérable et, en outre, les procédés de rechargement comportent des délais et des appareils spéciaux. Pour ces raisons, l'Administration du chemin de fer prussien s'est arrêtée à un compromis entre les deux méthodes, savoir, un système dans lequel une dynamo est actionnée par un moteur à vapeur sur la locomotive et qui fournit le courant à une petite batterie tampon disposée dans chacun des véhicules composant le train. Le rapport auquel nous nous référons constate que ce système mixte est beaucoup plus parfait que chacun des deux autres pour répondre aux exigences d'un train de voyageurs. Il est actuellement établi sur un grand nombre de lignes du réseau prussien. Pour la distribution de la lumière, chaque compartiment de première et de seconde classe possède une lampe de pavillon, réglée par les employés, et 4 lampes latérales qui peuvent être allumées ou éteintes à la volonté des voyageurs.

LE COMMERCE

des Tuyaux en grès, du Ciment et de la Céramique AU MEXIQUE

Voici quelques renseignements sur les débouchés que seraient susceptibles de trouver, au Mexique, les commerces ci-dessus ; s'ils ne sont pas d'un intérêt général, nous avons pensé néanmoins qu'un certain nombre d'industriels français pourraient en faire leur profit. Nous les extrayons d'une toute récente communication de la Légation de Belgique à Mexico.

Tuyaux en grès. — Autrefois, on importait cet article au Mexique des Etats-Unis et de l'Europe ; mais au commencement des grands travaux d'assainissement de la capitale, une Compagnie américaine a obtenu une concession du gouvernement mexicain et a établi une fabrique de tuyaux à Santa Julia. Depuis lors, l'importation de cet article a presque complètement cessé. Les droits d'entrée sont de 2 piastres par 100 pièces. Il ne semble donc pas avantageux pour les maisons étrangères qui s'occupent de la fabrication des tuyaux en grès d'entrer en concurrence avec l'industrie indigène.

Ciment. — Bien que cet article soit aussi fabriqué dans le pays

depuis quelques années, on en importe encore de fortes quantités de Belgique, d'Angleterre et tout dernièrement des Etats-Unis, qui font de grands efforts pour introduire leurs marques. Il est fait, au Mexique, une très grande consommation de ciment. En vue des grands travaux en cours d'exécution et à exécuter, il y a des raisons de croire que l'importation pourrait augmenter sensiblement. Les affaires se font généralement par consignations, c'est-à-dire que la fabrique en Europe consigne un envoi à son représentant au Mexique ; celui-ci le vend en prélevant une commission ou une part dans les bénéfices, selon les termes de son contrat. Les droits d'entrée sont d'une demi-piastre par 100 kilogrammes bruts.

Céramique. — La céramique sanitaire, c'est-à-dire pour cabinets, baignoires, etc., est principalement importée des Etats-Unis ; les plombiers qui sont les principaux vendeurs de ces articles, étant pour la plupart Américains. La vente de ces articles n'est pas très grande, en raison des droits d'entrée et des frets très élevés. Pourtant, si un fabricant pouvait fournir un article supérieur et voulait faire la dépense d'envoyer une collection d'échantillons en grandeur naturelle, il réaliserait plus que probablement des ventes, bien entendu si les prix n'étaient pas plus élevés que ceux des articles anglais ou américains. Les droits d'entrée s'élèvent à 15 centavos par kilogramme brut.

LE MARCHÉ SIDÉRURGIQUE FRANÇAIS

Les affaires sur la place de Paris ne sortent pas du calme depuis si longtemps enregistré ; les rails et les petits fers donnent lieu toutefois à quelques commandes. Les fers marchands au coke 1^{re} catégorie cotent 18 francs ; les fers n° 1 pour planchers, 1^{re} catégorie, 19 francs ; les tôles n° 2, 22 francs.

Dans les Ardennes, où la situation est toujours aussi précaire, on ne prévoit guère la reprise avant octobre.

Le Centre est encore moins bien partagé ; les plaintes y sont générales ; on n'y signale que de rares usines de transformation, travaillant pour le petit commerce.

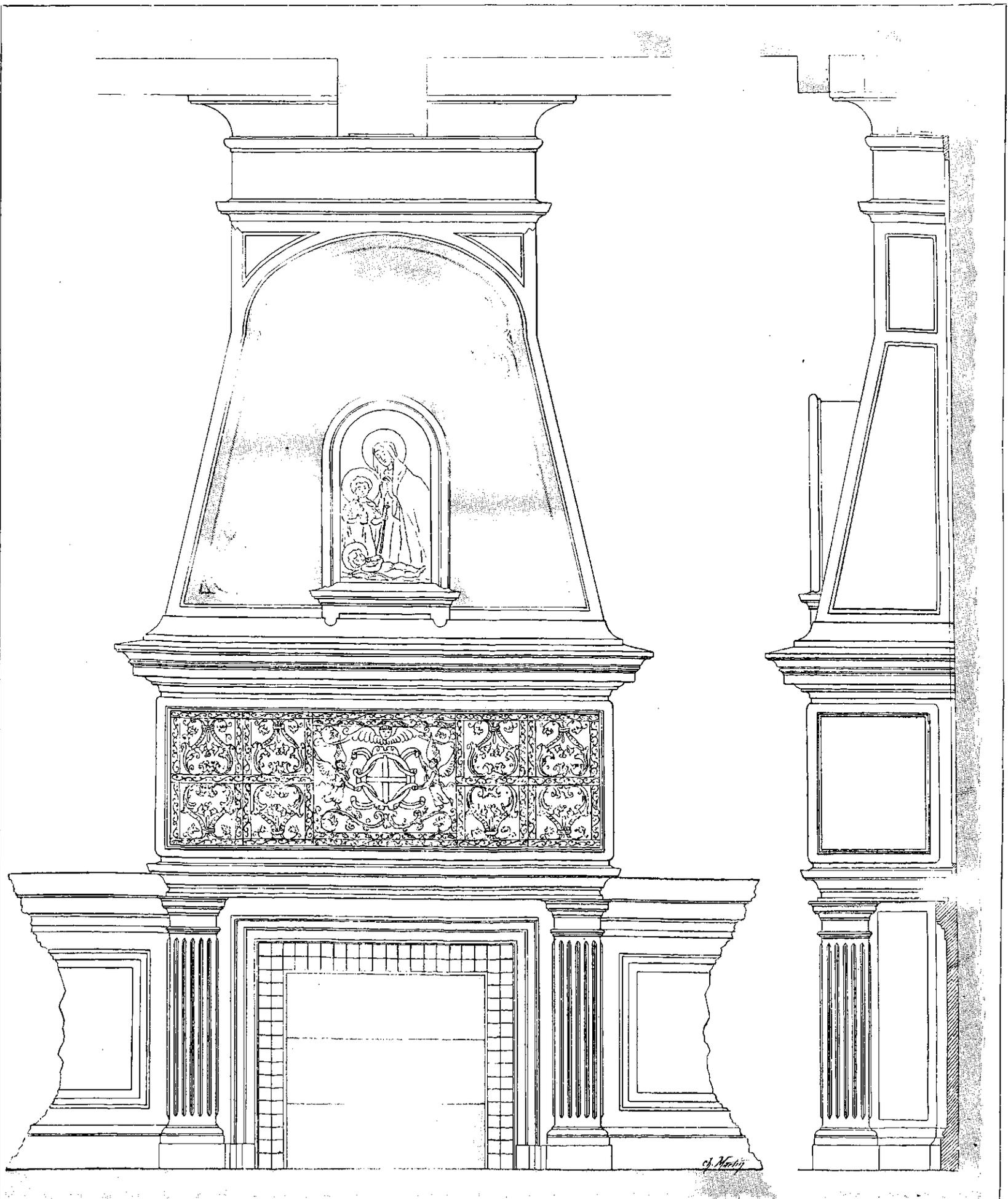
Le marché du Nord est sans affaires.

Seules les usines de la Haute-Marne, au milieu de l'inactivité générale, ont une marche satisfaisante. Le cours des fers est ferme à 17 francs ; les tréfilés et les pointes sont recherchés, les fils sont cotés 21 et 21,50 le n° 20 clair, le recuit à 22 francs. La pointe n° 20 reste à 21,50.

CHEMINÉE-HOTTE DE L'HOTEL ANDRIÉ

Nous avons décrit précédemment l'intéressante construction que M. Trouilleur a édifiée dans l'élégant quartier qu'est maintenant devenu le boulevard du Nord. Nous donnons aujourd'hui la cheminée du hall dont nous avons déjà parlé. Cette cheminée, de dimensions imposantes, est en noyer ciré, avec applications décoratives. Le dessin, sobre, est d'un excellent effet ; les profils ont beaucoup de légèreté. La hotte, peinte en rouge grenat avec filets décoratifs jaune d'or, a été agencée pour recevoir, sobrement encadré, un curieux tableau d'un primitif, une *Adoration de la Vierge*, peint sur bois. D'une non moindre valeur artistique est le panneau de broderie, également très ancien, qui complète l'ornementation.

Les tons d'or jaune de cette broderie se retrouvent dans les carreaux de Sarreguemines qui entourent le foyer, et constituent un ensemble d'une juste harmonie.



HÔTEL DE M. P. ANDRIÉ, BOULEVARD DU NORD, A LYON, CHEMINÉE-HOTTE DU HALL

Architecte : M. TROUILLEUR.

TRAVAUX DU P.-L.-M.

Ligne de Lyon à Grenoble. — Amélioration des installations de la grande vitesse à la gare de Bourgoin.

Ces travaux, qui s'élèveront à la somme de 28.400 francs, seront exécutés sous les ordres de M. Delporte, ingénieur de la Compagnie chargé du VIII^e arrondissement de la voie, à Chambéry.

Ils comportent : Diverses modifications au bâtiment des voyageurs, son allongement du côté de Lyon, l'agrandissement du local affecté au public, l'agrandissement du bureau G. V. ; celui de la marquise, et enfin diverses modifications à la remise des voitures.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Décision ministérielle concernant la suppression des passages à niveau. — Par décision du 7 août dernier, M. le Ministre des Travaux publics a :

1^o Approuvé la convention intervenue le 9 novembre 1901, entre la ville de Lyon et la Compagnie P.-L.-M., en vue de la rectification de la ligne de Lyon à Genève et de la suppression des passages à niveau dans la traversée de la ville ;

2^o Rejeté : a) les protestations antérieures de la Chambre de commerce de Lyon au sujet des dispositions projetées pour la nouvelle gare de Lyon-Part-Dieu ;

b) La demande de ladite Chambre de Commerce tendant à obtenir que la nouvelle gare soit ouverte, tant pour les arrivages que pour les expéditions, aux marchandises de toutes catégories voyageant par wagon complet, sauf à imposer, si cela est nécessaire, le déchargement et le chargement aux destinataires et aux expéditeurs.

Construction de la Martinière des filles. — Le Conseil municipal vient d'adopter le projet de construction d'un bâtiment à affecter à la Martinière des filles, tel que nous l'avons exposé dans notre numéro du 16 juillet dernier. La dépense est évaluée à 280.000 francs.

Construction d'un groupe scolaire à Albigny. — Dans sa séance du 24 août le Conseil municipal d'Albigny a adopté le projet de construction d'un groupe scolaire avec mairie, à l'étude depuis un an.

Création d'un nouveau quartier à Saint-Etienne. — Dans sa séance du 22 août, le Conseil municipal a adopté le projet de création d'un nouveau quartier sur les terrains de l'hôpital déclassé. Une grande artère de 28 mètres de largeur longera la façade nord du lycée, pénétrera obliquement dans le clos de l'hôpital et se raccordera avec la place du Peuple.

Une voie transversale prolongera la rue du Jeu-de-l'Arc jusqu'à la rue Marcellin-Allard et une seconde rue parallèle formera la continuation de la rue Valette.

Les dépenses d'expropriation sont évaluées à environ 3 millions. L'élargissement de la rue Guy-Colombet a été également adopté. La dépense est évaluée à 320.000 francs.

Sur une partie des terrains délaissés, la ville se propose de faire construire par annuités un édifice public, théâtre ou maison du peuple. Aucune décision n'a encore été prise sur la destination du monument projeté.

Reconstruction du pont de Belleville. — Le programme définitif des travaux pour 1903 s'applique au projet de reconstruction, à frais communs, entre les départements de l'Ain et du Rhône, du pont

de Belleville, sur la Saône, rattaché au chemin de grande communication n^o 4 bis du Rhône.

L'exécution du projet adopté par le Conseil général donnera lieu à une dépense totale de 635.000 francs.

Transformation d'un quartier à Vienne. — Le Conseil municipal de Vienne est saisi d'une proposition d'une Société lyonnaise tendant à la reconstruction totale du quartier compris entre la rue du Bac et le cours Brillier.

Cette Société achèterait les terrains et immeubles à démolir pour édifier sur leur emplacement des constructions dans le genre de celles de Lyon et de Grenoble, dont elle resterait propriétaire. Les frais de cette transformation s'élèveraient à 4 millions de francs.

Travaux aux hospices de Saint-Chamond (Loire). — Le Conseil municipal de Saint-Chamond vient d'accorder une subvention de 50.000 francs pour travaux d'amélioration et de transformation aux hospices. L'ensemble des travaux exigera une dépense de 260.000 fr.

Construction d'un groupe scolaire à Flumet (Savoie). — Le projet de construction d'un groupe à Flumet est approuvé. On nous informe que les travaux seront prochainement mis en adjudication.

Travaux de viabilité dans l'Ain. — Parmi de nombreux travaux de viabilité autorisés par la Commission départementale, signalons : la reconstruction d'un pont sur l'Armaz, commune de Farges ; la construction d'aqueducs et de la chaussée du chemin d'intérêt commun n^o 33, sur la commune de Lavours ;

La Commission départementale a autorisé M. le Préfet à traiter avec le Crédit foncier pour la réalisation d'un emprunt de 230.366 francs applicable aux travaux de déviations et de pose de contre-rails aux lignes de tramway du premier réseau et à la construction du tramway de Jassans au pont de Frans.

Construction d'une église à Annonay. — L'Etat accorde une subvention de 10.000 francs pour la construction de la nouvelle église paroissiale de Notre-Dame.

Reconstruction du pont de bois d'Avignon. — Le pont de bois d'Avignon, qui doit être reconstruit, est doté par le Conseil général d'un crédit de 45.000 francs qui viendra s'ajouter aux sommes importantes votées par le département du Gard et la Ville d'Avignon.

Dans la même séance, le Conseil a donné mandat à l'architecte départemental, M. Tourtet, de dresser un projet pour l'exécution d'un bâtiment spécial aux tuberculeux, à l'asile de Montdevergues.

Les grands travaux de Marseille. — Voici une partie du programme de la nouvelle municipalité marseillaise en ce qui concerne les grands travaux :

1^o Rénovation des quartiers de la Bourse ;

2^o Rénovation des quartiers des Grands-Carmes, création en ce point, de halles centrales, construction d'un Hôtel de Ville, d'une école, d'une église ;

3^o Exploitation du gaz et de l'électricité à l'expiration du contrat qui lie actuellement la Ville à la Compagnie du gaz.

L'ensemble de ces travaux présente une dépense d'une centaine de millions.

Les grands travaux de Toulon. — Un traité était intervenu, en juillet dernier, entre la Ville de Toulon et M. Victor Lapeyre, entrepreneur de travaux publics, relatif à l'exécution d'une opération de voirie et à la construction de divers bâtiments municipaux.

Une clause de cahier des charges permettait à des concurrents d'offrir à la municipalité une surenchère sur le prix des terrains, que M. Lapeyre devait prendre en paiement. Cette surenchère vient de se produire.

M. Bourjaillat offre à la Ville de Toulon d'acquérir les terrains lui appartenant, au prix de 100 francs le mètre carré au lieu de 65 francs, chiffre prévu dans la convention Lapeyre.

En conséquence, un nouveau projet de traité, entre la Ville et

l'enchérisseur, vient d'être soumis aux délibérations du Conseil municipal.

Société des architectes de Bordeaux et du Sud-Ouest. — Voici la composition du bureau pour 1902-1903 :

Président	M. P. MIALHE.
Vice-président résidant	M. ED. LACOMBE.
Vice-président non résidant	M. LAGARDE.
Secrétaire général	M. GOUJON.
Trésorier secrétaire adjoint	M. LEMIR.
Archiviste	M. AIROLLES.

Le Prix de Rome pour l'Architecture. — *Grand-Prix* : M. Léon PROST, élève de M. Marcel Lambert, né à Paris, le 25 février 1874, a obtenu le prix Labarre en 1898 et a déjà été en loge pour le prix de Rome en 1897 et 1901.

Premier second Grand-Prix : M. Eug. CHIFFLOT, élève de MM. Daumet, Giraud et Esquié.

Deuxième second Grand-Prix : M. Etienne COUTAN, élève de M. Pascal.

Le Congrès de la houille blanche. — Le Syndicat des propriétaires et industriels possédant ou exploitant des forces motrices hydrauliques vient d'organiser un Congrès dit « de la houille blanche », qui se réunira à Grenoble, du 7 au 13 septembre courant, et qui comprendra, en dehors des conférences faites par des spécialistes autorisés, un grand nombre d'excursions et de visites aux grandes usines récemment créées dans la région.

Les conférences débiteront par un exposé général de la question des forces hydrauliques, par M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française.

Le Congrès comprendra trois sections, qui s'occuperont respectivement de la génération et de la captation des forces hydrauliques, des débouchés de l'énergie électrique, des conditions économiques et juridiques des chutes d'eau et des canalisations électriques.

Parmi les usines qui seront visitées, nous citerons celles de Lancy, des vallées du Drac, de la Romanche, de l'Isère, de l'Arc et de l'Arve. La dislocation du Congrès se fera à Chamonix, après la visite des usines créées par la Compagnie P.-L.-M. pour l'exploitation du chemin de fer électrique du Fayet à Chamonix.

Une visite complémentaire est encore prévue, en Suisse, aux usines de la vallée supérieure du Rhône, jusqu'à l'entrée du tunnel du Simplon.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à M. Charpenay, 2, place du Lycée, à Grenoble.

Le goudronnage des chaussées. — Nous signalions, dans notre numéro du 16 mai, d'après la *Revue scientifique*, les essais de goudronnage de chaussées tentés en Italie.

Nous apprenons maintenant que des essais analogues ont été faits le 14 août dernier à Champigny, en présence des ingénieurs et des conducteurs des ponts et chaussées du département de la Seine.

Les conducteurs des ponts et chaussées s'étaient proposé d'expérimenter différents produits qui leur étaient offerts comme devant, non seulement faire disparaître la poussière, mais encore atténuer l'usure des routes.

Leur but était de rechercher quel était le meilleur et le plus économique de ces produits.

L'expérience a été contrariée par la pluie violente qui a mis en déroute les travailleurs et les curieux.

La route de Joinville a cependant été arrosée sur une centaine de mètres, de goudron, qui lui a donné l'aspect d'un trottoir bitumé. Sur quelques mètres ensuite, on a répandu une composition spéciale à laquelle ses inventeurs ont donné le nom d'*injectoline* et qui doit faire merveille et assurer aux chaussées une résistance et une solidité à toute épreuve.

Quel sera le résultat de ces expériences ? Il est dès maintenant impossible de se prononcer. Ce n'est qu'à la longue qu'on pourra se rendre compte de la résistance qu'offriront les routes recouvertes d'une couche de goudron, d'huiles lourdes de pétrole et d'injectoline.

Ces produits résisteront-ils à la pluie, au soleil, à la gelée ? Toute la question est là, et ce n'est que dans un laps de temps assez éloigné qu'on sera définitivement fixé.

Ces expériences ont déjà d'ailleurs excité la verve des caricaturistes et aussitôt le crayon d'Henriot, dans *l'Illustration*, représentait une scène de plein air d'après laquelle, pour donner de l'ouvrage aux artistes, la direction des Beaux-Arts fait peindre à fresque les routes goudronnées ou enduites.

Interdiction de l'emploi du blanc de céruse dans la marine. — De nombreux Conseils municipaux de France, de nombreux syndicats d'ouvriers, ayant réclamé contre l'emploi du blanc de céruse dans les arsenaux de l'Etat, le Ministre de la marine avait mis cette question à l'étude, dès la fin du mois de juillet dernier.

Une circulaire du Ministre de la marine, datée du 21 août, ordonne qu'il ne sera plus passé à l'avenir de marché pour la fourniture de vert arsenical en poudre, et qu'on devra substituer, pour toutes les peintures au blanc, le blanc de zinc au blanc de céruse.

Transport à prix réduit des ouvriers du Bâtiment. — Des facilités spéciales sont accordées sur les chemins de fer de l'Etat aux ouvriers du bâtiment (maçons, charpentiers, terrassiers, etc.), se déplaçant pour la campagne d'été.

Sur la présentation d'un certificat du maire de leur résidence attestant qu'ils se rendent à telle destination pour y prendre part aux travaux du bâtiment, et sous la seule condition que le trajet à effectuer ne soit pas inférieur à 30 kilomètres à l'aller et au retour, les gares délivrent aux intéressés des billets spéciaux d'aller et retour de 3^e classe valables jusqu'au 30 novembre et comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples.

Dans le cas où ces ouvriers se rendent à une destination située en dehors du réseau de l'Etat, il leur est délivré des billets pour la gare de sortie de ce réseau.

C'est là une mesure que l'on aimerait voir adopter par toutes les autres Compagnies.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 29 juillet au 30 août.

LYON

Rue d'Inkermann et rue Germain, 16. — Exhaussement d'une maison. — Propriétaire, M. Garaude. — Architecte, M. Gressard, rue Robert, 91.

Rue Bossuet, 110-112. — Maison. — Propriétaire, M. Sombardier. — Architecte, M. Nevière, chemin Saint-Antoine, 36.

Avenue Félix-Faure, 140. — Exhaussement d'une maison. — Propriétaire, M. Bourzac.

Chemin Saint-Maximin. — Maison. — Propriétaire, M. Barrier.

Cours Gambetta, angle rue Vierge-Blanche. — Maison. — Propriétaire, M. Bérard. — Architecte M. Desplagnes, rue Dubois, 44.

Rue Gronstadt. — Usine. — Propriétaire, M. Poncet. — Architecte, M. Pras, cours Morand, 22.

Avenue Félix-Faure, 16. — Usine. — Propriétaires, MM. Carrière et C^{ie}.

Place de la Croix-Rousse, 9. — Bâtiment sur cour. — Propriétaire, M^{lle} Espinasse. — Architecte, M. Despierre, rue Childebert, 10.

Boulevard du Nord, à droite de l'entrée du Parc. — Maison. — Propriétaire, M. Mathieux.

Rue Villebois-Mareuil et rue Lacombe. — Maison. — Propriétaire, M. Decourt. — Architecte, M. Lacombe, rue Charlet, 60.

Rue Delandine. — Bâtiments industriels. — Propriétaire, Société Lyonnaise des brasseries Rinck. — Entrepreneur M. Peyratoux.

Rue Garibaldi, 27 (passage privé). — Construction et exhaussement d'annexe. — Propriétaire, M. Bargillat. — Entrepreneur, M. Fessetaud fils.

Chemin des Sables. — Maison. — Propriétaire, M. Bonnefond. — Entrepreneur, M. Ginot.

Route d'Heyrieu, 166. — Bâtiment-atelier. — Propriétaires, MM. Coignet et C^{ie}.

SAINT-ÉTIENNE

Place Bellevue, 12. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Chalignon, avenue Augustin Dupré.

Au Cros. — Maison. — Propriétaire, M. Bacconet, au Cros.

Rue Saint-Antoine. — Hangar. — Propriétaire, M. Frety, place Jacquard.

Chemin des Roches. — Maison. — Propriétaire, M. Gardon, à Cotechaude.

Montée de l'abbé de l'Épée, 16. — Maison. — Propriétaire, M. Darmon, même adresse.

Rue Villebois-le-Haut. — Maison. — Propriétaire, M. Vernay, même lieu.

Rue du Puy, 42. — Maison. — Propriétaire, M. Coursoux, 122, rue d'Annonay.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 9 août. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Fourniture des candélabres et lanternes-tyres nécessaires à l'éclairage électrique de la rue de la République et des places de la République et des Terreaux (adjudication restreinte). Soumissionnaires : Société anonyme des Etablissements métallurgiques, A. Duresme, 13 p. 100. — Adjud., Société anonyme des anciens Etablissements Lacarrière, 24 p. 100 de rabais. Montant des travaux, 24.950 fr.

Rhône. — 25 août. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. — Fourniture des candélabres et des lanternes nécessaires pour l'éclairage public. — 1^{er} lot. Fourniture de candélabres. Soumissionnaire : Société anonyme des anciens établissements Lacarrière, 1 p. 100. — Adjud., Société nouvelle des Etablissements de l'Horloge et de la Buire, 8, rue Victor-Hugo, à Lyon, 29 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Fourniture de lanternes. Soumissionnaire : Société anonyme des anciens Etablissements Lacarrière, 15 p. 100. — Adjud., M. Pierre Bardot, entrepreneur, 8, rue Duhamel, à Lyon, 30 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 11 août. — *Sous-préfecture de Largentière.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Meyras. Chemin d'intérêt commun n° 26. Montant des travaux, 8.200 fr. Soumissionnaires : MM. Raphanel, Basse, prix du devis. — Bertrand, 11 p. 100. — Labrot, 14 p. 100. — Molin, 3 p. 100. — Abrial, 11 p. 100. — Carle, 17 p. 100. — Boniface, 8 p. 100. — Adjud., M. Arnaud, à Montpezat, 27 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Burzet. Chemin vicinaux ordinaires n° 2, 8 et 13. Montant des travaux, 3.600 fr. Soumissionnaires : MM. Labrot, Raphanel, Guibourdenche, Arnaud, prix du devis. — M. Boniface, 1 p. 100. — Adjud., M. Olier, à Issarlès, 7 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Beaulieu. Chemin vicinal ordinaire n° 1. Montant des travaux, 2.000 fr. Soumissionnaire : M. Rivière, 9 p. 100. — Adjud., M. Fustier, à Beaucaire, 11 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Issarlès. Chemins vicinaux ordinaires n° 1 et 2. Montant des travaux, 1.700 fr. Soumissionnaire : M. Raphanel, prix du devis. — Adjud., M. Molin, à Issarlès, 2 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Payzac. Chemin vicinal ordinaire n° 5. Montant des travaux, 1.500 fr. Soumissionnaires : MM. Basset, 2 p. 100. — Ba'azuc, 2 p. 100. Adjud., M. Rivière, à Chandolas, 3 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Salavas. Chemin vicinal ordinaire n° 10. Mont. des travaux, 1.000 fr. Adjud., M. Alméras, à Salavas, 7 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Salavas. Chemin vicinal n° 8. Montant des travaux, 1.000 fr. Soumissionnaire : M. Durand, 14 p. 100. — Adjud., M. Combe, à Vallon, 15 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Salavas. Chemin vicinal ordinaire n° 3. Montant des travaux, 1.000 fr. Adjud., MM. Alméras, 9 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Salavas. Chemin vicinal ordinaire n° 4. Montant des travaux, 600 fr. Soumissionnaires : MM. Durand, 14 p. 100. — Raphanel, 1 p. 100. — Adjud., M. Combe, 15 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Plagnal. Chemin vicinal ordinaire n° 1. Montant des travaux, 932 fr. Soumissionnaire : M. Molin, prix du devis. — Adjud., M. Gibert, à Saint-Coignes-en-Montagne, 10 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 8 septembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Construction de chaussées en pavés d'échantillon de grès et de granit. — 1^{er} lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue Neyret, aux abords du groupe scolaire. Montant des travaux, 4.769 fr. 90. Cautionnement, 250 fr. — 2^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, cours du Midi, entre la rue de la Charité et le quai de la Charité. Montant des travaux, 10.686 fr. 50. Cautionnement, 550 fr. — 3^e lot. Pavage en pavés d'échantillon

de grès, rue Mazenod, entre le quai de la Guillotière et le cours de la Liberté et avenue de Saxe, entre le cours Gambetta et la rue des Trois-Pierres. Montant des travaux, 53.746 fr. 70. Cautionnement, 2.700 fr. — 4^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Failleron, entre la grande rue de la Croix-Rousse et la rue de Belfort. Montant des travaux, 13.463 fr. 30. Cautionnement, 650 fr. — 5^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Laporte, entre la rue de Bourgogne et la rue du Pont-de-la-Gare. Montant des travaux, 19.012 fr. 90. Cautionnement, 750 fr. — 6^e lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, avenue de Saxe, entre la place Edgar-Quinet et le cours Lafayette, et rue Tronchet, entre la rue Tête-d'Or et le boulevard du Nord. Montant des travaux, 53.181 fr. 70. Cautionnement, 2.500 fr.

Les devis, plans et cahiers des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 15 septembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Construction de chaussées en pavés d'échantillon. Amélioration de trottoirs et établissement d'un mur de soutènement aux abords du marché et de l'abattoir de Vaise. Travaux estimés à la somme de 97.886 fr. 80, non compris une somme de 2.113 fr. 20, à valoir pour frais imprévus. Cautionnement, 4.000 fr.

Les devis, plan, profils et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à la mairie de Lyon (bureau des renseignements), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Lundi 22 septembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Construction d'un égout du 4^e type, grande rue des Feuillants et place Tolozan. Montant des travaux, 10.952 fr. 50. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Construction d'égouts du 4^e type, rue Gentil, entre la rue Claudia et le quai de Retz, et rue Pomme-de-Pin. Montant des travaux, 8.773 fr. 85. Cautionnement, 400 fr. — 3^e lot. Construction d'un égout du 3^e type, rue Vendôme, entre les rues Servient et Mazenod, et d'égouts du 4^e type rue Rachais, entre le cours Gambetta et la place du Château, et rue d'Heyrieu. Montant des travaux, 42.323 fr. 15. Cautionnement, 2.000 fr. — 4^e lot. Construction d'un égout du 4^e type, rue de l'Enfance, entre le passage Sibille-Bergeon et la rue Denfert-Rochereau. Mont. des travaux, 12.807 fr. 20. Cautionnement, 600 fr. — 5^e lot. Construction d'un égout du 4^e type, place des Minimes, et reprise en sous-œuvre de l'égout de la montée du Gourguillon, dans la partie comprise entre le sommet de la montée et la rue des Farges. Montant des travaux, 11.043 fr. 40. Cautionnement, 500 fr. — 6^e lot. Construction d'un égout du 3^e type, rue Vendôme, entre le cours Morand et la rue de Séze, et entre la rue Cuvier et le cours Lafayette. Montant des travaux, 26.515 fr. 30. Cautionnement, 1.400 fr.

Les devis, plans et cahier des charges, relatifs auxdits travaux, sont déposés à la Mairie de Lyon (bureau des renseignements) où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Dimanche 14 septembre, 11 h. — *Mairie des Neyrolles.* — Travaux d'agrandissement du cimetière. Montant des travaux, 6.576 fr. 07.

Renseignements à la mairie et chez M. Charles Moinat, architecte à Nantua, auteur du projet.

Isère. — Dimanche 7 septembre, 3 h. — *Mairie de Morestel.* — Construction d'un hôpital intercommunal. Montant des travaux, 56.653 fr. 13. M. Fleury Raillon, architecte à Ancey, auteur du projet.

Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 21 septembre, 11 h. 1/2. — *Mairie de Livet et Gavet.* — Construction d'un groupe scolaire et salle de réunion à Riouperoux. Montant des travaux, 52.500 fr. Cautionnement, 3.500 fr. Frais, 500 fr. Renseignements à la mairie et au bureau de M. Rivoire, architecte à Grenoble.

Jura. — Jeudi 11 septembre, 2 h. — *Sous-préfecture de Dôle.* — Travaux sur chemins vicinaux ordinaires. — 1^{er} lot. Rochefort. Chemin n° 4. Rectification entre la desserte dite du Jeu de Cailles, le hameau de Gros-Buisson, sur 1.156 m. Montant des travaux, 9.167 fr. 70. A valoir, 632 fr. 30. Total, 9.800 fr. Cautionnement, 320 fr. — 2^e lot. Tavaux. Chemin n° 6. Construction entre le chemin vicinal ordinaire n° 1 et la limite de Champdivers, sur 1.199 m. Montant des travaux, 6.429 fr. 01. A valoir, 270 fr. 99. Total, 6.700 fr. Cautionnement, 220.

Visa par l'agent voyer d'arrondissement avant le 3 septembre.

Renseignements à la sous-préfecture.

Jura. — Jeudi 18 septembre, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Château-Chalon. Amélioration du régime des eaux. Travaux évalués par le devis de M. Rousseau, architecte à Lons-le-Saunier. Montant des travaux, 22.196 fr. 89. A valoir, 2.803 fr. 11. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Bourcia. Réparations à l'église et au presbytère. Travaux évalués par le devis de M. Roman, agent voyer cantonal à Saint-Julien. Montant des travaux, 3.335 fr. 70. A valoir, 564 fr. 30. Cautionnement, 110 fr. — 3^e lot. Cézia. Construction de fontaine. Travaux évalués par le devis de M. Jorez, agent voyer cantonal à Thoirrette. Montant des travaux, 2.125 fr. 39. A valoir, 124 fr. 01. Cautionnement, 70 fr. — 4^e lot. Bourcia. Réparations à la maison d'école. Travaux évalués par le devis de M. Romand, agent voyer cantonal à Saint-Julien. Montant des travaux, 1.231 fr. A valoir, 181 fr. Cautionnement, 40 fr. — 5^e lot. Ruffley. Réparations au bureau de poste. Travaux évalués par le devis de M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier. Montant des travaux, 1.269 fr. 63. A valoir, 230 fr. 37. Cautionnement, 40 fr. — 6^e lot. Clairvaux. Réparations aux murs du cimetière. Travaux évalués par le devis de M. Sattonnet, agent voyer cantonal à Clairvaux. Montant des travaux, 1.060 fr. 05. A valoir, 319 fr. 95. Cautionnement, 35 fr.

Les devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la Préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Jura. — Jeudi 18 septembre, 3 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Routes nationales. Construction, à Côle, d'un magasin pour abriter le matériel d'entretien des routes appartenant à l'administration. Travaux à l'entreprise, 5.718 fr. 05. Somme à valoir, 231 fr. 95. Total, 6.000 fr. Cautionnement provisoire, 200 fr., définitif, 200 fr.

Visa du certificat de capacité n'ayant pas plus de trois ans de date, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Barrand, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue de Vallière, 5, à Lons-le-Saunier.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o Dans les bureaux de la Préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir ; 2^o Dans les bureaux de M. Casset, ingénieur ordinaire, à Dôle, rue du Général-Mallet, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Saône-et-Loire. — Dimanche 14 septembre, 2 h. — *Mairie d'Anost.* — Travaux communaux. 1^o Construction d'une école de filles au bourg d'Anost. Montant des travaux, 59.228 fr. 42. — 2^o Construction d'un groupe scolaire au hameau de Dron. Montant des travaux, 27.753 fr. 05. Total, 83.981 fr. 47. Renseignements à la mairie.

Savoie. — Samedi 13 septembre, 10 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin de grande communication. — 1^{er} lot. La Motte-Servolex. — Chemin n^o 4, de Chambéry à Saint-Genix, 4^e tronçon. Construction entre le hameau des Tony et le col de l'Épine, partie comprise entre les profils 287 et 421, sur une longueur de 1.366 m. 20. Montant des travaux, 27.053 fr. 13. Somme à valoir, 2.946 fr. 87. Total, 30.000 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — Chemin d'intérêt commun. 2^e lot. La Chapelle-du-Mont-du-Chat. Chemin n^o 18, de Bourdeau à Chindrieux. Construction entre la section exécutée au dessous du chef lieu de La Chapelle-du-Mont-du-Chat et le chemin vicinal ordinaire n^o 4, dit des Beissons, sur une longueur de 2.275 m. Montant des travaux, 18.602 fr. 82. Somme à valoir, 397 fr. 18. Total, 19.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — Chemin vicinal ordinaire. 3^e lot. Drumettaz-Clarafond. Chemin n^o 8, des confins de Méry aux confins d'Aix-les-Bains. Construction de la partie comprise entre le village de Drumettaz et les confins d'Aix-les-Bains, sur une longueur de 1.043 m. 72. Mont. des travaux, 6.150 fr. 91. Somme à valoir, 1.649 fr. 09. Total, 7.800 fr. Cautionnement, 500 fr.

Renseignements à la préfecture.

Savoie (Haute-). — Samedi 6 septembre, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien.* — Travaux communaux. Minzier. Adduction d'eau aux écoles. Montant des travaux, 6.091 fr. 83. A valoir, 708 fr. 14. Total, 6.800 fr. Cautionnement, 340 fr. M. Laravoire, agent voyer à Frangy, auteur du projet. Renseignements à la sous-préfecture.

Ministère de la Guerre. — Samedi 20 septembre, 2 h. — *Mairie de Vesoul.* — Service du génie. Chefferie de Belfort. Adjudication des travaux à exécuter sur devis, à Faverney, pour la construction d'un lazaret de trois chevaux au quartier Petitguillaume. Ces travaux, dont le montant s'élève à la somme de 5.600 fr., seront adjugés en un seul lot. Lot unique. Terrassements, maçonneries, pavages, enduits, charpente, menuiserie et peinture. Montant des travaux, 5.380 fr. 95. Frais imprévus, 219 fr. 05. Total, 5.600 fr.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux du service du génie, à Belfort, rue des Armes, 22, et à Vesoul, au quartier Luxembourg, où l'on peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 5 heures du soir.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACQUISE EN SUS —

	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	142 50	152 50
— en planche rouge	182 50	187 50
— — — jaune	152 50	162 50
Étain Banks en lingots	332 50	337 50
— Billiton et détroits en lingots	337 50	332 50
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	34 50	35 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	38 »	39 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	45 »	47 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	63 25	»
— — — Autres marques	61 »	62 »
Nickel brut pour fonderie	475 »	500 »
— laminé	575 »	600 »
Aluminium brut pour fonderie	375 »	400 »
— laminé	475 »	550 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 »	»
Fer à double T, AO	22 »	»
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	24 »	»
Mercure	700 »	750 »

SPECTACLES

Casino-Kursaal. — Les importantes transformations sont vivement appréciées du public qui se presse chaque soir plus nombreux aux représentations où paraissent successivement: Nelson Downes, dans son prestigieux travail de manipulation de pièces de monnaie; Lygie, qui dans ses poses plastiques, avec l'ornementation de bijoux et de tissus, reconstitue les œuvres de Mucha; les Yara, dans leur ballet cosmopolite, la divette Norcy; Joanyd, Mlle Serpolette, le bon comique Polochon. Demain, mardi, soirées de gala.

Nouveau-Théâtre (ex-Eldorado). — Mercredi, 3, jeudi 4 et vendredi 5, représentations de F. Galipaux, accompagné de Mlles Norbert, du Palais-Royal; Virginie Rolland, des Foies-Dramatiques: 1^o *Pepin Cadet*, vaudeville en trois actes; 2^o *Quart de Soupir*, fantaisie de M. de Féraudy, de la Comédie Française; 3^o *Le Convite*, comédie en un acte. Le bureau de location est ouvert pour ces représentations.

6 et 7 septembre, tournée ACHARD, *Family-Hotel*. — 13-14 septembre, tournée ROMAIN, *le Fils naturel*. — 15 septembre, tournée Hertz, Mme DUDLAY, *Hamlet*. — 16 et 17 septembre, Chat noir. DELMET, MOY, HYSPA. — 19 septembre, M. LE BARGY, *le Marquis de Priola*. — 20 septembre, ouverture de la saison d'opérette, *les Fétards*.

Horloge (cours Lafayette, 137). — Tous les soirs Dejean, un des meilleurs comiques militaires. *Les Deux Réservistes*, vaudeville militaire qui remporte un succès de fou rire; *Leur Bonheur*, comédie du Palais-Royal. Demain, nouveaux débuts et première de *Diane s'amuse*, revue fantaisie de M. Couturet, mise en scène de M. P. Valles. On peut louer par téléphone 25-63.

Tour métallique de Fourvière. — Vue du panorama de toute la région lyonnaise. Ouverte tous les jours. — Ascenseur. — Entrée 1 fr.

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, Rue Gentil. — 30671

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VE A. DEMOLINS. Fabricque de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS REFRACTAIRES & GRÉS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILLES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

SABLE. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dragage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravieres, Gailloux roulés.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grés et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVÉS

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Trept (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Valette-Viallard) succursale à Saint-Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

PEINTURE & PLATRERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabricque de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun. Ardoises.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon. — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Laites suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRERES, fabricants à la Touz-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges incandescents, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — Chevrot et Deleuze, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées. Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Ploteis en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grés et Boisseaux (ardoises).

J^H JAY & JALLIFFIER, A GRENOBLE

CONSTRUCTEURS BREVETÉS S. G. D. G.

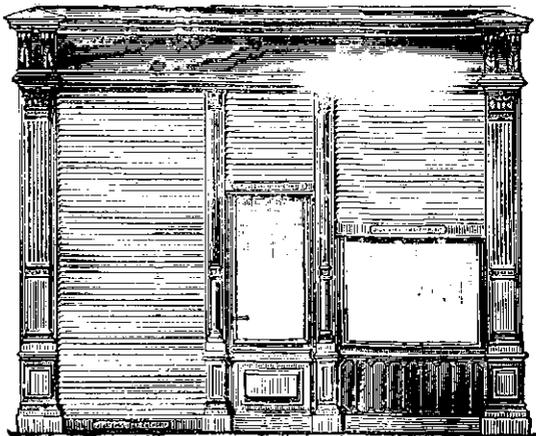
Succursale: 18, Vieux Chemin de Rome, Marseille

2 MÉDAILLES D'OR, PARIS 1890

EXPOSITION UNIVERSELLE
LYON 1894

MÉDAILLE D'OR

LA PLUS HAUTE
RÉCOMPENSE



PRINCIPALES SPÉCIALITÉS :
FERMETURES EN FER
ET EN TOLE D'ACIER ONDULÉE
NOUVEAU SYSTÈME SILENCIEUX
B. S. G. D. G.

Persiennes Fer, Persiennes Fer et Bois

MONTE-PLATS — MONTE-CHARGES

Escaliers tournants Fer et Bois

Moules métalliques pour Tuyaux en Cimen

MACHINES A BRIQUES — OUTILS DE CIMENTIER

Représentant à Lyon: M BUY 6, rue Rabelais, Lyon

CHEMIN DE FER PORTATIF

SYSTÈME JULES WEITZ, Breveté S. G. D. G.

Pour Travaux Publics

MINES, PLANTATIONS

WAGONS PERFECTIOMNES

TRICYCLES

Jules WEITZ

LYON

Faculté d'achat

VENTE LOCATION AVEC

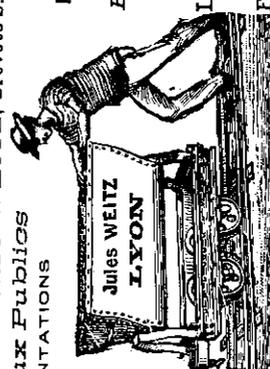
MATÉRIEL POUR Entrepreneurs

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889 - 2 MÉDAILLES D'OR

EXPOSITION Industrielle et agricole de Béziers 1882 - Premier prix médaille d'Or

Exposition Industrielle et agricole de Béziers 1882 - Premier prix médaille d'Or

Exposition Uniy. de Lyon 1894, 2 Médailles d'Or, Bordeaux 1895, HORS CONCOURS, Membre du Jury.



UNE IMPORTANTE BOULONNERIE

des Ardennes demande un bon Représentant à la Commission pour les départements ci-après : Yonne, Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Allier, Rhône, Ain, Haute-Savoie, Haute-Vienne, Puy-de-Dôme, Loire, Corrèze, Cantal, Haute-Loire, Isère, Lot, Ardèche, Savoie, Tarn-et-Garonne.

Inutile de se présenter sans de bonnes références. Ecrire ou s'adresser Agence Fournier à Lyon N° 1315.

Cristalonyx

Inaltérabilité absolue PROCÉDÉ GUINET breveté S. G. D. G.

J. BOSSAN

8, rue des Prêtres, 8, LYON

REVÊTEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS

DÉCORATION ARTISTIQUE

pour Meubles et Objets d'Art,

Plaques de propreté, Enseignes, etc.

REPRÉSENTATION

1^{re} Maison d'Europe installée Paris, spécialité Ascenseurs, demande Ingénieur représentant pour Lyon avec références très sérieuses.

Ecrire Agence Fournier à Lyon sous N° 1306.

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

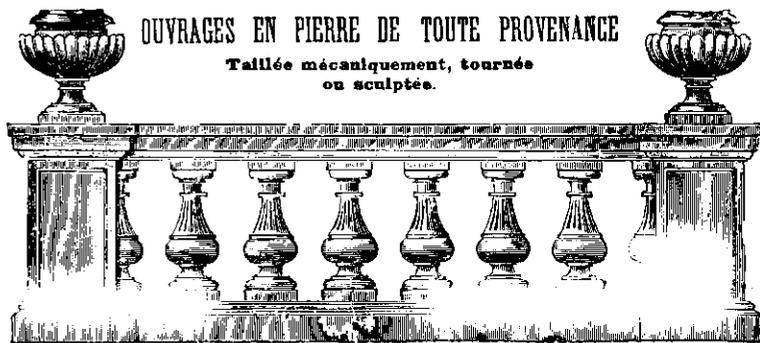
F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptée.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

CARRELAGES & REVÊTEMENTS

pour Administrations, Hôpitaux, Châteaux, Etablissements Religieux et Industriels, Villas.

CARREAUX EN GRÈS

de BOCH frères de MAUBEUGE

CARREAUX et Pavage

(bruns, noirs rouges jaunes)

DE PONT St MAXENCE

CARREAUX MOSAIQUES

DE G. NICOLET

CARREAUX

DE MARSEILLE

ET D'ORANGE

Tomettes

de

Salernes



SAUTIER-THYRION

Tuyaux en grès

DE PROST ET PICARD

Chauffage à basse pression de SAUVAIRE

ingénieur à Marseille

TUILERIE

de Sainte-Foy-l'Argentière

2, place Meissonier, LYON

(ancienne place Saint-Pierre)

MOSAIQUE

de marbre, romaine et vénitienne

pour dallages et décorations

MOSAIQUE ARTISTIQUE EN OR ET ÉMAUX

Décorative et avec Figures

BERTIN & C^{ie} 223, avenue de Saxe, Lyon

Voir notre Exposition dans notre vitrine